



Yvignac ' Actus



Dans ce numéro :		Le mot du maire
L'essentiel des Conseils Municipaux	2	Pour cette nouvelle année, les élus et le personnel municipal se joignent à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux. Qu'elle vous apporte santé, bonheur et que vos souhaits les plus chers se réalisent. Pour la première fois depuis 2020, mais aussi pour la nouvelle équipe municipale élue cette même année, nous avons eu le plaisir de vous rencontrer lors de la cérémonie des vœux placée sous le signe de la convivialité et de l'échange.
Travaux	11	C'est un premier signe encourageant après ce que nous avons vécu l'an passé. Après l'été rendu difficile par la canicule et le risque de pénurie en eau, voilà que l'hiver est placé sous la crainte de coupures électriques. Aux dernières nouvelles, il semblerait que nous y échapperons, tant mieux. La remise en marche de sources de production et les efforts en matière de baisse de consommation que nous faisons tous devraient permettre d'éviter le pire. Si malheureusement cela devait arriver, en lien avec la préfecture, un certain nombre de dispositions nous permettra d'en atténuer les conséquences les plus néfastes.
Zoom : Economies d'énergie	13	Puisque j'évoque le sujet de l'énergie, l'autre source d'inquiétude concerne son coût. La facture de La Mairie comme la vôtre va connaître une augmentation sans précédent. Nous ne pouvons pas y échapper mais nous sommes mobilisés pour l'atténuer. Nous avons déjà réduit la température dans les bâtiments communaux et nous faisons tout pour que leur utilisation soit optimisée. Ces mesures sont indispensables et je ne doute pas que vous en avez tous conscience et que vous y adhérez. Mais il va falloir encore faire plus et tel est notre objectif pour réduire notre consommation énergétique. La lecture de nos factures d'électricité nous guide et c'est le groupe scolaire Annaïk Le Léard qui doit être notre premier chantier. En lien avec le Syndicat d'Énergie 22, nous allons mener une étude complète avec un ingénieur thermicien qui déterminera les travaux devant être réalisés.
Urbanisme -État-civil	16	En 2023, le grand chantier sera celui autour du site de l'ancienne forge avec la démolition puis la construction d'une nouvelle boulangerie avec fournil, de logements à l'étage et sur le terrain à l'arrière. C'est un chantier de grande envergure, l'un des plus grands du mandat. Si cela se passe bien, en 2024 tout devrait être terminé et l'installation d'un boulanger produisant en local est espérée.
Informations diverses	17	A ce jour, des premiers contacts ont été noués. Sans en présumer l'issue, nous espérons juste qu'ils se concrétiseront.
A l'école	22	Vous le voyez, nos projets sont ambitieux et les crises ne nous interdisent pas de continuer d'entreprendre pour rendre notre commune plus attractive et plus agréable à vivre. Mais nous devons tenir compte de la situation actuelle et il va falloir faire preuve de prudence au moment d'établir notre budget 2023.
Souvenirs de nos cimetières	29	Malgré ces multiples crises qui agitent notre quotidien mais qui espérons-le seront passagères, il faut garder confiance en l'avenir. A Yvignac-la-Tour, nous disposons de services de proximité, l'école, les commerçants, les artisans, les producteurs locaux et les associations qui nous évitent de chercher à l'extérieur ce que nous avons sur place et je ne peux que vous encourager à leur faire confiance.
Ça s'est passé à Yvignac-la-Tour	35	
Vie associative	41	
Tarifs communaux	43	
Liste des associations	44	
Infos pratiques		

Jean-Luc BOISSEL

LE CONSEIL MUNICIPAL

CONTRAT DEPARTEMENTAL DE TERRITOIRE

APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE TERRITOIRE 2022-2027

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place par le Département des « contrats départementaux de territoire » (CDT) pour la période 2022-2027.

Ce nouveau cadre contractuel répond aux objectifs suivants :

- Soutenir équitablement l'ensemble du territoire costarmoricain,
- Améliorer la visibilité de l'action départementale et des investissements réalisés sur les territoires,
- Soutenir les communes « rurales »,
- Favoriser/valoriser la mutualisation des projets structurants,
- Garantir/assurer la cohérence des politiques en faveur de la transition écologique et énergétique sur l'ensemble du territoire départemental.

L'enveloppe ainsi déterminée pour la commune d'Yvignac-la-Tour s'élève à 149 712 € H.T.

Le taux d'autofinancement minimum sollicité pour chaque projet est fixé à 30%.

Un seuil « plancher » de subvention, adapté aux spécificités des communes est fixé comme suit :

Taille (population DGF 2021) commune	Montant minimum de subventions
Communes < 2 000 habitants	10 000 €
2 000 habitants < Communes < 7 500 habitants	20 000 €
Communes > 7 500 habitants	50 000 €

Considérant l'ensemble de ces éléments, et vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal approuve les termes et modalités du « contrat départemental de territoire 2022-2027 » et ses annexes.

ECOLE

RENOUVELLEMENT CONTRAT DE PRESTATION CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée pour le renouvellement du contrat de prestation de service de restauration scolaire, conformément à la délibération du 5 mai 2022.

Suite à cette consultation, trois entreprises ont présenté leur offre : API RESTAURATION, RESTORIA et ARMONYS RESTAURATION. Mr Jacques CARNET, membre de la commission d'ouverture des plis, présente les offres reçues en indiquant qu'il s'agit de trois sociétés reconnues dans le milieu de la restauration collective.

Monsieur Alain LESLÉ remarque que les propositions intègrent peu la dimension de lutte contre le gaspillage. Monsieur CARNET précise que l'entreprise RESTORIA a proposé une variante à son offre, une offre « anti-gaspi » avec mise à disposition d'une table de tri. Néanmoins cette mise à disposition est tarifée, et augmente le coût de l'offre de base de l'entreprise RESTORIA déjà élevée.

Madame Christine LAFFICHER LE FLOHIC, rappelle, qu'une table de tri n'est pour l'instant pas adaptée à la cantine scolaire puisque les élèves ne débarrassent par leurs couverts. Elle indique toutefois que cette organisation pourrait être revue pour les classes de primaire. Dans ce cadre Monsieur Alain LESLÉ indique qu'il pourrait être opportun de se rapprocher du service déchets de Dinan Agglomération pour travailler sur ce sujet de lutte contre le gaspillage dans les cantines scolaires.

Après examen des candidatures, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter l'offre renégociée de l'entreprise ARMONYS RESTAURATION aux conditions tarifaires suivantes :

Frais fixes mensuels (sur 10 mois)	2 765.00 € HT
Repas enfants	2.09 € HT
Repas adultes	2.59 € HT

Le Conseil Municipal, retient l'offre de l'entreprise ARMONYS RESTAURATION.

TARIFS CANTINE-GARDERIE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023

Le Conseil Municipal, fixe les tarifs de la cantine scolaire et de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2022/2023 comme suit :

	TARIFS 2022/2023
Repas élèves	2.95 €
Repas adulte	5.57 €
Matin (arrivée entre 7h30 et 8h)	2.00 €
Matin (arrivée après 8h)	1.21 €
Soir (goûter compris, départ avant 17h30)	1.60 €
Soir (goûter compris, départ après 17h30)	2.05 €
Pénalité dépassement d'horaire	10 €

TRAVAUX

SITE DE L'ANCIENNE FORGE : MISSION DE GÉOMÈTRE

Monsieur le Maire rappelle le projet de requalification de l'ancienne forge et la répartition des travaux et bâtiments entre la commune et le bailleur social HLM LA RANCE.

HLM LA RANCE propose à la commune d'Yvignac-la-Tour de grouper la commande relative aux levés topographiques des bâtiments et des terrains., les bâtiments étant inclus dans la même emprise. HLM LA RANCE propose une participation communale à hauteur de 1/6^{ème} de la mission soit 855.79 € HT sur 5 134.71 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide la proposition du bailleur social HLM LA RANCE pour un groupement de commande auprès du géomètre QUARTA et la participation financière de la commune à hauteur de 1/6^{ème} de la commande soit 855.79 € HT.

PROJET DE REQUALIFICATION DE L'ILOT DE L'ANCIENNE FORGE : DEMANDE DE DETR ET DE DSIL 2023

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la réunion qui a eu lieu le 25 novembre 2022 en mairie avec le bailleur social HLM LA RANCE, le cabinet d'architecte FOREST-DEBARRE, le bureau d'études thermiques BATITHERM.

Monsieur le Maire présente les esquisses ainsi que l'estimation financière de l'avant-projet sommaire

fourni par le cabinet FOREST-DEBARRE. Il précise que, bien que cette estimation prenne en compte le coût de l'inflation, il est probable que, lors du choix des entreprises, ce prix soit supérieur en raison de l'augmentation des coûts des matériaux.

Il rappelle que l'estimation financière de l'avant-projet sommaire s'élève à 247 900.00 € HT pour l'aménagement des espaces verts et du parking du restaurant et à 144 950.00 € HT pour le local commercial de la boulangerie soit un total de 392 850 € HT. Le plan de financement proposé est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL			
REQUALIFICATION DE L'ANCIENNE FORGE			
Financier	Titre	Montant HT	%
Etat	DETR 2023	40 000 €	10 %
	DSIL 2023	80 000 €	20 %
Région Bretagne	« Bien vivre partout en Bretagne »	77 500 €	19.38 %
Conseil Départemental	Contrat de territoire	50 000 €	12.5 %
Dinan Agglomération	Fonds de concours	25 000 €	6.25 %
Commune	Autofinancement (emprunt)	80 000 €	31.87 %
	Autofinancement	47 500 €	
TOTAL		400 000 €	100 %

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL 2023 et valide le plan de financement proposé.

PROJET DE BOULANGERIE : INSTALLATION PROVISOIRE DU DÉPÔT DE PAIN - DEVIS DE LOCATION DE MOBILIER

Monsieur Alain LESLÉ, adjoint en charge des bâtiments, indique que, le temps des travaux le dépôt de pain sera provisoirement installé dans le local de l'ancien bureau de poste. Le mobilier actuel de la boulangerie ne pouvant être installé dans le local provisoire, il est nécessaire de louer une vitrine de vente afin d'assurer la continuité du commerce. La société TECH'FOURNIL propose un devis comprenant la mise en place d'un magasin provisoire pour un montant de 700 € HT et un

loyer mensuel de 300 € HT pour la location du matériel.
Le Conseil Municipal accepte le devis de TECH'FOURNIL tel que présenté ci-dessus.

PROJET DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE : ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE DE L'ADAC

L'Agence Départementale d'appui aux collectivités des Côtes d'Armor (ADAC 22) a fait parvenir à la commune une étude de faisabilité sur la rénovation énergétique de l'école.

L'enveloppe globale estimée s'élève à 480 000 € HT (hors études, maîtrise d'œuvre, diagnostics...). À partir de cette enveloppe, il est nécessaire de définir les travaux prioritaires à effectuer. L'ADAC peut accompagner la commune dans la définition de ses besoins (rédaction du programme technique de l'opération) puis dans la rédaction du cahier des charges et la consultation des maîtres d'œuvre.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'ADAC pour le projet ci-dessus.

CONVENTION AVEC LE SDE 22 POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES ÉNERGÉTIQUES À L'ÉCOLE ANNAÏK LE LÉARD

Monsieur le Maire rappelle le projet de rénovation énergétique de l'école. Il rappelle également l'étude de faisabilité du projet menée par l'ADAC afin de déterminer les travaux à effectuer. Monsieur le Maire explique néanmoins que le bâtiment scolaire étant d'une superficie supérieure à 1000 m², il est soumis au décret n°2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire. Dans ce cadre, la commune est tenue de mener une étude thermique du bâtiment avant d'entreprendre des travaux de rénovation énergétique.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (SDE 22) travaille depuis de nombreuses années avec les collectivités du département sur les thématiques de la maîtrise de l'énergie, et il peut notamment accompagner la commune via un audit énergétique

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose de solliciter l'accompagnement du SDE 22 pour le groupe scolaire Annaïk Le Léard afin d'y effectuer un audit énergétique.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter l'intervention du SDE 22 pour :

- L'étude thermique : reste à charge de la commune 960 € (prises en charge ACTEE et SDE 22 déduites)
- L'analyse des factures pour détermination de l'année de référence des consommations afin d'évaluer les économies d'énergie et leur évolution après travaux : 700 €
- Coordination : 150 €

Soit un montant total de 1 810 €.

Au vu des éléments présentés, le Conseil Municipal valide le projet de convention et s'engage à respecter les conditions fixées dans la convention.

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCES COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°07/07/2022-04 l'autorisant à lancer une consultation auprès de plusieurs cabinets d'assurance pour le renouvellement des contrats suivants : dommages aux biens, véhicules, protection juridique, responsabilité civile et protection fonctionnelle, auto-missions. Cinq cabinets d'assurance ont été consultés : GROUPAMA, AXA, la SMACL, MMA et ALLIANZ.

Seule la société d'assurance GROUPAMA a répondu à la consultation. L'offre, présentée ci-dessous, a été étudiée par la commission d'ouverture des plis le jeudi 1^{er} décembre 2022 et présente une augmentation de plus de 60% par rapport au contrat précédent :

ENTREPRISE	MISSION	PRIME ANNUELLE TTC
GROUPAMA	Dommage aux biens – Responsabilité civile – assurance juridique – protection fonctionnelle	7 453.19 €
	Assurance des véhicules à moteur	2 042.57 €
	Auto-mission	396 €
	TOTAL	9 891.76 €

Le Conseil Municipal retient l'offre proposée par GROUPAMA pour les contrats d'assurances communales.

CHANGEMENT D'AFFECTATION D'UN BÂTIMENT AU LIEU-DIT LE CHÂTELET

Monsieur le Maire rappelle que le PLUiH prévoit que seuls les bâtiments anciennement dédiés à l'habitat puissent faire l'objet d'une rénovation. Cependant, le PLUiH permet que certains bâtiments anciennement à usage agricole, identifiés comme présentant un caractère patrimonial et d'une superficie de plus de 60 m² puissent faire l'objet d'un changement de destination.

Néanmoins, certains de ces biens n'ont pas été identifiés au moment de la rédaction du PLUiH alors qu'ils pourraient être rénovés pour de l'habitat. C'est le cas d'une longère située au lieu-dit Le Châtelet sur la parcelle F 697.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander auprès de Dinan Agglomération le changement d'affectation de la longère située au lieu-dit Le Châtelet.

PLUiH – DEMANDE DE CRÉATION D'UN SECTEUR DE TAILLE ET DE CAPACITÉ D'ACCUEIL LIMITÉES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a été saisie d'une demande de création d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) au lieu-dit Le Châtelet.

L'objet du STECAL qui serait ainsi délimité au lieu-dit Le Châtelet permettrait l'installation d'une entreprise de maçonnerie, en particulier du stockage de matériels, de pierres et de véhicules, étant précisé qu'il n'y aura pas de taille de pierres sur place.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet présenté.

EMPLOI/PERSONNEL

CRÉATION D'UN POSTE NON PERMANENT POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal décide de créer un emploi d'agent des services techniques à temps non complet de 24/35^{ème} à compter du 2 novembre 2022 pour l'entretien des espaces verts, la réalisation de travaux

et l'entretien des bâtiments communaux, l'entretien des espaces communaux et de la voirie communale.

MISE EN PLACE DU COMPTE ÉPARGNE TEMPS

Les personnels territoriaux peuvent demander, sous certaines conditions, à bénéficier du report de certains jours de congé dans un compte épargne temps.

La réglementation fixe un cadre général mais il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur le détail des modalités d'ouverture, de fonctionnement, de gestion, de fermeture du compte épargne-temps (CET), ainsi que les modalités de son utilisation par l'agent conformément à l'article 10 alinéa 1 n°2004-878 du 26 août 2004.

Le Conseil municipal adopte les modalités d'application du Compte Épargne Temps telles qu'exposées en conseil.

RESSOURCES HUMAINES : MODIFICATION DES GROUPES DE FONCTIONS ET DES PLAFONDS DU RÉGIME INDEMNITAIRE (RIFSEEP)

Monsieur le Maire rappelle que depuis la délibération du Conseil Municipal adoptée le 24 juillet 2017, est mis en place le Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Monsieur le Maire explique que des plafonds avaient été fixés dans la précédente délibération, il est proposé de réévaluer ces seuils. Il est également proposé de créer un second groupe de catégorie B au sein de ce RIFSEEP afin d'anticiper les départs et recrutements à venir.

Le régime indemnitaire se compose d'une part obligatoire, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée aux fonctions exercées par l'agent et d'une part facultative, le complément indemnitaire annuel (CIA), non automatiquement reconductible d'une année sur l'autre puisque lié à la manière de servir de l'agent.

Le Conseil Municipal adopte les modifications apportées à l'attribution de l'IFSE et à l'attribution du CIA dans les conditions indiquées ci-dessus.

DÉLIBÉRATION MANDATANT LE CENTRE DE GESTION 22 POUR LA MISE EN CONCURRENCE DU CONTRAT-GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE

Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor a pour intention de proposer un contrat-groupe d'assurance statutaire garantissant les collectivités territoriales et les établissements publics contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (décès, accident du travail, maladie professionnelle, congé de longue maladie, congé de longue durée, maladie ordinaire, maternité...).

Considérant la nécessité de passer un contrat d'assurance garantissant la collectivité contre les risques financiers découlant de ses obligations statutaires (décès, accident du travail, maladie professionnelle, congé de longue maladie, congé de longue durée, maladie ordinaire, maternité...).

Le Conseil Municipal décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour le contrat-groupe d'assurance statutaire que le CDG 22 va engager en 2023.

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE : ADHÉSION À LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE PRÉVOYANCE SOUSCRITE PAR LE CENTRE DE GESTION 22

Monsieur le Maire expose qu'en conformité avec l'article 25 alinéa 6 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 qui dispose que les centres de gestion ne peuvent conclure de convention de participation que sur demande des collectivités, le Centre de Gestion des Côtes d'Armor, après avoir reçu mandat de celles-ci, a lancé une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation pour le risque « Prévoyance », conformément au décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 et au décret n°2022-581 du 20 avril 2022.

Les collectivités et établissements publics peuvent désormais se rattacher à cette convention de participation sur délibération de leur assemblée délibérante, après consultation de leur Comité Technique, et doivent décider du montant de la participation financière à accorder à chaque agent qui aura adhéré au contrat de prévoyance collective proposé par TERRITORIA MUTUELLE en application de la convention de participation signée avec le CDG 22.

L'autorité territoriale expose qu'il revient à chaque agent de décider d'adhérer par contrat individuel aux

garanties auxquelles il souhaite souscrire.

Le Conseil Municipal adhère à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion 22 et TERRITORIA MUTUELLE, à effet du 1^{er} janvier 2023. Le niveau de participation financière de la collectivité est à hauteur de 25 € bruts mensuels par agent, au prorata du temps de travail. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention d'adhésion à la convention de participation.

DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

La loi du 25 novembre 2021 dispose que, dans chaque Conseil Municipal où il n'est pas désigné un adjoint au maire ou un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile en application de l'article L. 731-3 du code de la sécurité intérieure, est désigné un correspondant incendie et secours.

Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, à la protection et la lutte contre les incendies. Il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegardes, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens, et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Florian RESLOU correspondant incendie et secours.

MODIFICATION DES HORAIRES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

En raison de la hausse du coût de l'électricité, et dans un objectif de sobriété énergétique, il est proposé au Conseil Municipal de réétudier les modalités d'éclairage public en réduisant le temps d'éclairage.

Actuellement, l'éclairage public se met en route à 6h30, le soir l'éclairage est coupé à 22h30.

Le Conseil Municipal décide que l'éclairage public sera coupé à 20h30 et demande à ce que les agents du service technique puissent être formés à effectuer la programmation de l'éclairage public afin de pouvoir

étendre ces horaires d'éclairage en cas de besoins ponctuels (festivités, week-ends...).

La tour reste illuminée pendant la période de Noël jusqu' à 23 h 00.

DÉCLASSEMENT DE VOIE COMMUNALE

Par délibération en date du 28 octobre 2019, n°28/10/2019-03, le Conseil Municipal d'Yvignac-la-Tour a donné son accord pour la cession à Mr et Mme CRESPO d'une portion de voie communale incluse dans leurs propriétés au Bas-Pouha pour un montant de 1€ le m², tous les frais d'acte et de géomètre étant à la charge des demandeurs.

Avant de procéder à la signature de l'acte, il est nécessaire de déclasser cette portion de voirie communale.

Conformément à l'article L3111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, les biens du domaine public sont par nature inaliénables. Toutefois, lorsqu'un bien ne remplit plus les conditions qui le font relever du domaine public, prévues aux articles L 2111-1 et L 2111-2 du même code, il est possible de le déclasser pour qu'il intègre ainsi le domaine privé de la commune et fasse ensuite l'objet d'une aliénation.

Afin de régulariser cette cession, le Conseil Municipal décide du principe de l'aliénation au profit de Mr et Mme CRESPO et se prononce pour le déclassement et la cession définitive de cette portion de voirie communale.

RECENSEMENT DE LA LONGUEUR DE VOIRIE COMMUNALE

Le dernier mesurage de la voirie communale validé par délibération du conseil municipal en date du 26 novembre 2020 n°26/11/2020-10 fait apparaître une longueur de voirie communale de 58 939 mètres.

Les voies vertes et pistes cyclables, dans la mesure où elles sont indépendantes d'une autre voie communale, peuvent désormais être intégrées au domaine public à condition qu'elles lui appartiennent, qu'elles soient affectées à la circulation générale et qu'elles aient été classées par délibération du conseil municipal. Monsieur Jean-Luc HAGUET, adjoint en charge de la

voirie, indique que le chemin piétonnier aménagé vers l'étang de Kerneuf répond aux critères fixés pour intégrer le domaine public communal :

Le Conseil Municipal actualise le recensement de la voirie communale en y ajoutant le chemin piéton vers Kerneuf pour une longueur de 360 mètres linéaires et valide la longueur totale de voirie communale représentant 59 299 mètres, afin qu'elle soit prise en compte dans le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement.

SYNDICAT DE CAULNES - LA HUTTE QUÉLARON : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU - 2021

Mr LESLÉ indique que le prix de l'eau devrait subir une augmentation de 2.79 € à 2.85 € /m³ en raison de l'augmentation des charges du syndicat (taxes, achat d'eau...).

Concernant la qualité de l'eau, le taux de conformité bactériologique est de 100 %, celui de la conformité physico-chimique est de 95.6 %.

Alain LESLÉ précise que le syndicat de Caulnes La Hutte Quélaron entreprend, en outre, de repérer sur le territoire « les bras morts » c'est-à-dire les endroits où l'eau stagne dans les canalisations (logements vacants notamment) et pouvant ainsi affecter la qualité de l'eau.

S'agissant des travaux prévus à Yvignac-la-Tour sur le réseau d'eau potable, 490 mètres de canalisations vont être remplacés route de Languédias. Sont aussi à l'étude la réfection du réseau d'eau potable de la route de Trédias (540 mètres) et de la route de Rophémel (500 mètres).

Le Conseil Municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable transmis par le Syndicat de Caulnes – La Hutte Quélaron pour l'année 2021.

PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE D'UN SPECTACLE POUR LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE

Madame Christine LAFFICHER LE FLOHIC informe le Conseil Municipal que Théâtre en Rance organise un spectacle destiné aux enfants les 24 et 25 novembre 2022 à la salle des fêtes d'Yvignac-la-Tour. Deux classes de l'école sont inscrites pour assister à une

représentation. Il est proposé au Conseil Municipal de prendre en charge les entrées de chaque élève.

Le Conseil Municipal décide que la commune prendra en charge les entrées des élèves s'élevant à 6 € par personne.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR VOYAGE SCOLAIRE

Madame Christine LAFFICHER LE FLOHIC, adjointe en charge des affaires scolaires, indique que, par courrier en date du 8 novembre 2022 l'équipe éducative de l'école Annaïk Le Léard sollicite le versement d'une subvention pour financer le voyage scolaire prévu les 4 et 5 mai 2022 à Terra Botanica (Angers) pour trois classes. Le coût total du voyage est de 7 262 € (transport, hébergement, repas, animations). Pour financer ce projet, l'école a, de son côté, organisé une vente de gâteaux.

Le Conseil Municipal regrette qu'une classe ne parte pas en voyage scolaire d'autant plus qu'il s'agit de la classe dont le voyage a été annulé en 2020 en raison de l'épidémie de COVID-19.

Le Conseil Municipal décide de subventionner la sortie scolaire à hauteur de 25% du coût total du voyage soit 1 815 €. La subvention sera versée à l'Association des Parents d'Elèves.

Madame Christine LAFFICHER LE FLOHIC explique que, toujours dans le cadre de cette sortie scolaire, Madame DENIEL, la directrice, sollicite la mise à disposition des ATSEM pour l'encadrement des élèves durant ces deux jours. Il est donc préconisé de mettre en place un forfait en raison, notamment, du travail nocturne du personnel communal.

Monsieur le Maire précise que, pour l'instant, il s'agit de soumettre un projet de délibération au comité technique du Centre de Gestion afin de recueillir son avis avant une mise aux votes définitive lors d'un prochain conseil municipal. Il présente donc le tableau d'équivalence horaire qui va être soumis au comité technique du Centre de Gestion.

Lors du débat, 4 conseillers auraient préféré que l'accompagnement soit assuré par des parents et non les ATSEM. Après consultation auprès de Mme Lecoer, inspectrice, elle nous confirme qu'il est préférable que ce soit les ATSEM qui accompagnent les classes dans le

cadre du projet pédagogique et que le complément d'encadrants peut se faire par des parents.

PSYCHOLOGUE SCOLAIRE : RÉPARTITION ENTRE LES COMMUNES POUR L'ANNÉE 2021/2022

Conformément à la décision de carte scolaire soumise au CDEN par Monsieur l'inspecteur d'académie, le poste de psychologue scolaire est implanté au groupe scolaire Annaïk Le Léard à Yvignac-la-Tour depuis septembre 2011.

Pour l'année scolaire 2021-2022, les frais occasionnés par ce poste sont répartis entre les 12 communes concernées, en fonction de la population totale au 1^{er} janvier 2022. Les dépenses de fonctionnement engagées pour l'année scolaire 2021-2022 s'élèvent à 1287.31 €.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal valide la répartition financière pour l'année 2021-2022 soit 0.075 € par habitant.

PROTOCOLE DE RÉSILIATION DU BAIL ENTRE LA COMMUNE D'YVIGNAC-LA-TOUR ET LOCAPOSTE

Aux termes d'un acte sous seing privé, la Commune d'Yvignac-la-Tour a consenti à la société LOCAPOSTE un bail ayant pris effet le 1^{er} janvier 2012 et portant sur les locaux sis 2 rue Mathurin Monier 22350 Yvignac-la-Tour.

Dans le cadre de l'évolution de l'activité du bureau de poste en relais poste, il est convenu d'un commun accord entre le bailleur et le preneur que le bail sera résilié à la date du 19 juillet 2022.

Un état des lieux contradictoire sera établi à l'issue duquel les clés seront remises au bailleur. Tout objet se trouvant dans les locaux à la remise des clés sera cédé gratuitement à la commune.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le protocole de résiliation du bail entre la commune d'Yvignac-la-Tour et Locaposte, dans les conditions présentées ci-dessus, ainsi que tout autre document se rapportant à ce dossier.

DEVIS PLOMBERIE VESTIAIRES DU FOOT ET SALLE DES FÊTES

Monsieur Alain LESLÉ, adjoint, expose le besoin de changer le système de douche dans les vestiaires du foot ainsi que de changer les robinets de chasse temporisés dans les sanitaires de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise DENIEL et Fils pour l'exécution des travaux susmentionnés pour un montant de 3 062.21 € HT soit 3 674.65 € TTC.

DINAN AGGLOMERATION

Opération de diagnostic des logements vacants

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Dinan Agglomération souhaite accompagner les propriétaires de logements, identifiés comme vacants, vers un projet de rénovation, de mise en location ou de vente.

A cet effet, il sera proposé à des propriétaires de logements vacants de longue date, situés en centre-bourg, la réalisation d'un diagnostic par un architecte et un bureau d'étude thermique, financé intégralement par Dinan Agglomération.

Dans un premier temps cette expérimentation est proposée pour vingt diagnostics. Des critères de sélection seront établis par Dinan Agglomération (durée de la vacance, localisation du logement...).

Gestion des eaux pluviales

Mr Jean-Luc HAGUET, adjoint, rappelle que la compétence « eaux pluviales » est une compétence communautaire devant être exercée par Dinan Agglomération. Néanmoins, l'exercice de cette compétence à l'échelon communautaire ne semble pas toujours être approprié (délais d'intervention, programmation des travaux communautaires à coordonner avec les projets communaux...).

Dinan Agglomération propose trois scénarii de gestion de la compétence « eaux pluviales » :

- Compétence pleinement communautaire ;
- Compétence partagée entre l'agglomération (travaux, investissement) et les communes (fonctionnement, entretien...)
- Compétence déléguée de Dinan Agglomération aux communes.

Ces trois solutions seront soumises au vote du conseil communautaire d'ici la fin de l'année 2022.

Dans l'attente de la mise en place d'une organisation pérenne de l'exercice de la compétence eaux pluviales, Dinan Agglomération a fait part aux communes de son souhait de proroger la convention de gestion des eaux pluviales urbaines d'une année supplémentaire c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 2023. Pour rappel, dans le cadre de cette convention, l'intercommunalité délègue à la commune d'Yvignac-la-Tour la gestion de la compétence dont Dinan Agglomération est titulaire.

QUESTIONS DIVERSES

- Déclarations d'intention d'aliéner :

Le Conseil Municipal est informé des déclarations d'intention d'aliéner reçues en. Le droit de préemption n'a pas été utilisé pour la vente de ces biens.

- Démoussage de l'église

Suite à la visite de l'ABF un devis a été sollicité pour le démoussage de l'église auprès de l'entreprise R'NET BATIMENT.

Ce devis s'élève à 7 527.30 € HT soit 8 280.03 € TTC. Monsieur LESLÉ indique que d'autres devis vont être sollicités afin d'étudier la possibilité de prévoir ces travaux sur le prochain exercice budgétaire.

- Rentrée scolaire 2022/2023

Madame LAFFICHER LE FLOHIC indique que les effectifs attendus pour la rentrée scolaire 2022/2023 sont équivalents à ceux de l'année écoulée soit environ 85 élèves.

- Fraternibus

Madame Béatrice POISSONNIER, conseillère municipale, indique que le lancement de Fraternibus le 22 septembre a obtenu un retour positif avec une dizaine de bénévoles mobilisés.

- Animations estivales

Monsieur le Maire rappelle les animations qui se sont déroulées dans l'été sur la commune, avec un rythme

d'une animation tous les quinze jours, ces animations ont toutes connu une belle fréquentation. Monsieur le Maire remercie les associations et bénévoles ayant contribué à l'animation estivale de la commune.

- **Utilisation du terrain de football de Trédias par l'USY :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'USY a sollicité la commune de Trédias afin de pouvoir utiliser le terrain de football communal afin d'y programmer des entraînements et ce afin de soulager le terrain de football d'Yvignac-la-Tour beaucoup utilisé.

Le Conseil Municipal a donné son accord pour l'utilisation du terrain de football par l'USY mais a demandé une compensation financière pour cette utilisation. Le principe de cette compensation financière sera à valider avec la commune de Trédias.

- **Prof'Express :**

Madame Christine LAFFICHER LE FLOHIC, adjointe aux affaires scolaires, fait part au Conseil Municipal d'un premier bilan sur l'utilisation du service d'aide aux devoirs financé par la commune Prof'express : 25 comptes enfants et 14 comptes parents ont été créés en ce premier trimestre. Les utilisateurs sont satisfaits des supports pédagogiques et de l'aide en ligne apportée.

- **Atlas de la biodiversité :**

Messieurs Jean-Luc HAGUET et Florian RESLOU informent le Conseil Municipal que le bilan de l'atlas de la biodiversité devrait être publié d'ici la fin de l'année.

- **Projet de réfection de la route de Languédias**

Monsieur le Maire et Monsieur Jean-Luc HAGUET, adjoint, rappellent le projet de réfection de la voirie route de Languédias. Comme indiqué précédemment, le réseau d'eau potable est à refaire. Le réseau d'eaux pluviales et le réseau d'assainissement, quant à eux, ne nécessitent pas de réfection. Il ne semble pas opportun d'effacer les réseaux sur cette voie.

Monsieur le Maire indique néanmoins que, sur cet axe, la bâtisse située sur la parcelle A907 rend difficile la circulation des piétons. Il propose de prendre contact avec le propriétaire pour lui proposer une acquisition du

bien par la commune pour, ensuite, y aménager un trottoir.

- **Partenariat travail d'intérêt général (TIG)**

Les services pénitentiaires d'Insertion et de Probation de l'Ille et Vilaine et des Côtes d'Armor proposent à la commune d'Yvignac-la-Tour d'accueillir une personne soumise à une peine de 120 heures d'intérêt général. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré cette personne qui dispose de compétences techniques (espaces verts, maçonnerie), il lui a été proposé d'intervenir aux services techniques 3 jours par semaine pendant 5 à 6 semaines.

- **Accueil d'un service national universel (SNU)**

La Préfecture des Côtes d'Armor et l'Académie de Rennes proposent à la commune d'accueillir un volontaire du service national universel. Pour rappel, le SNU est un parcours d'engagement complémentaire à l'instruction obligatoire s'articulant en trois phases : un séjour de cohésion de deux semaines, une mission d'intérêt général (MIG) de 84 heures sur laquelle la commune est sollicitée, et la possibilité d'un engagement volontaire de 3 mois.

Au vu de la typologie des missions qui peuvent être effectuées au titre du Service National Universel, Mr HAGUET indique que le volontaire pourrait par exemple travailler sur un projet de sentier botanique dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité, Monsieur le Maire indique que le volontaire pourrait aussi mettre à jour les panneaux d'informations affichés à l'église. Il est proposé de rencontrer le volontaire pour échanger avec lui sur ces propositions.

Pour vous faciliter la lecture, une synthèse des comptes rendus des conseils municipaux est réalisée.

Les délibérations complètes sont à votre disposition en mairie.

Signature du contrat de territoire 3^{eme} génération avec le département

Les objectifs du Département en termes de solidarité territoriale sont les suivants :

- soutenir équitablement l'ensemble du territoire départemental ;
- améliorer la visibilité de l'action départementale et des investissements réalisés ;
- soutenir les communes rurales ;
- favoriser la mutualisation des projets structurants ;
- assurer la cohérence des politiques en faveur de la transition écologique et énergétique ;
- proposer un dispositif simple, souple et innovant.

Les priorités ont également été affinées et correspondent aujourd'hui aux grandes priorités de la mandature. Ainsi, le Département soutiendra les investissements en maîtrise d'ouvrage publique sur les thématiques touchant aux solidarités humaines, à la transition écologique, énergétique, aux mobilités douces et durables, à l'attractivité du territoire, aux équipements culturels et sportifs, au patrimoine, au développement de circuits courts en vue d'une alimentation durable, aux ouvrages d'art, l'assainissement, les eaux pluviales et l'eau potable, et aux projets d'investissement innovants.



L'enveloppe ainsi déterminée pour la commune d'Yvignac-la-Tour s'élève à 149 712 € H.T. Reste à prioriser leur affectation.

Travaux

Travaux réalisés à l'école :

Nous avons finalisé l'opération de remplacement des appareils de chauffage dans la cantine par l'ajout d'un appareil supplémentaire afin de résoudre durablement les problèmes de chauffage que peuvent générer des températures extérieures basses. (Coût 2415€ TTC) Ceci permet à présent d'obtenir une température intérieure acceptable tout en réduisant le nombre d'heures de fonctionnement des appareils.

L'appareil de chauffage de la salle de motricité a également été remplacé (Coût 2 415€ TTC) et les derniers réglages de fonctionnement seront réalisés durant les vacances de fin d'année.

Les dalles de sol de la cantine présentaient un véritable problème d'adhérence. Nous avons donc fait le choix de faire poser un revêtement de type linoleum (grand passage) cette opération a été exécutée par l'entreprise MIRIEL. (Montant 7 362€ TTC)

Etude en vue de réduire nos consommations électriques de l'école dans le cadre du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique)

Nous avons été retenus par le SDE22 (syndicat départemental d'énergie) pour la réalisation d'un audit énergétique. Dans cette démarche, nous renforçons notre action pour l'environnement en agissant pour la

rénovation énergétique de notre patrimoine bâti.

Cet audit permettra, à partir d'une analyse détaillée de dresser une proposition chiffrée et argumentée et définir ainsi un programme de travaux pour réduire nos dépenses de chauffage.

Travaux réalisés et prévisionnels Maison des Assistantes Maternelles:

La toiture du bâtiment a été remplacée par l'entreprise NOGUES. (Montant des travaux 17 611.48 € TTC)
Afin de mieux maîtriser les dépenses de chauffage et pour éviter les déperditions liées principalement au mauvais état des portes et fenêtres, nous étudions aujourd'hui, malgré la forte hausse des matériaux, le remplacement de ces dernières.

Nous candidaterons au programme ORECA (Opération de Rénovation Energétique en Côtes d'Armor) proposé par le SDE22 et tenterons d'obtenir une subvention qui nous permettrait d'effectuer ces travaux.

L'isolation des combles sera effectuée en régie fin décembre.

Travaux réalisés et prévisionnels à la salle des fêtes :

Au fil des années, le parquet avait fini par présenter des signes d'usures. Une opération de vitrification du parquet a été effectuée courant septembre. (Montant 7722€ TTC). La cuisine nécessite aussi une remise en état, ceci sera fait durant la saison hivernale (en régie).

Travaux réalisés à l'Eglise :

La société Piedvache Décoration est intervenue en septembre, afin de réaliser les peintures des portes. (Protection de type peinture à l'huile comme demandé par l'architecte des bâtiments de France). (Montant de cette opération 6415€ TTC).

Travaux ancien bureau de poste :

Ce local a fait l'objet de travaux réalisés en régie, le but étant le réhabiliter.

Durant l'aménagement du site de La Forge, il est envisagé de le mettre à disposition de la boulangerie Caradeuc pour qu'il serve de point de vente 'pains et pâtisseries ».

Environnement :

Consignes de tri des emballages et extension des consignes de tri :

Certains doutes subsistent encore quant aux bonnes pratiques de tri à mettre en œuvre.

Plus de doute possible : les emballages en métal, en papier, en carton, les briques alimentaires, les petits métaux et tous les emballages en plastique sans exception (pots de yaourts, barquettes, films, blisters, sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée...) peuvent être recyclés et valorisés !

Une fois les emballages triés, leur recyclage permet de réutiliser leur matière afin de produire de nouveaux emballages ou objets, les ressources naturelles sont donc préservées.

- Avec 100 kg de papiers triés, on crée 90 kg de papier neuf.
- Avec 6 pots de yaourt, on fabrique 1 cintre.
- Avec 49 pots et barquettes, on fabrique 1 arrosoir.
- Avec 450 canettes en aluminium, on fabrique 1 cadre de vélo.

Merci pour votre geste de tri !



Changeons quelques-unes de nos mauvaises habitudes, afin d'assurer notre avenir !

1 Éteindre les appareils en veille

Télévision, box, internet, lave-linge. Éteindre ces appareils électroniques au quotidien peut réduire la facture d'électricité.



2 Gestion du chauffage

Mieux vaut éviter de chauffer les pièces dans lesquelles on ne vit pas et baisser le thermostat pendant la nuit.

Voici ce que recommande l'Ademe* :

- 17°C dans les chambres,
- 22°C dans la salle de bains
- entre 19°C et 21°C les pièces de vie

*Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

3 Bien entretenir ses appareils

- dépoussiérer les radiateurs
- dégivrer et nettoyer la grille à l'arrière du réfrigérateur et du congélateur
- faire entretenir sa chaudière une fois par an

L'entretien régulier des appareils électroniques permet de maintenir leur efficacité.



4 Attention aux lumières

- éteindre la lumière dans les pièces inoccupées
- opter pour des ampoules LED
- profiter de la lumière du jour
- dépoussiérer les lampes



5 Penser aux heures creuses

Faire fonctionner vos appareils durant les heures creuses, de 22h à 6h, permet d'éviter les pics de consommation.

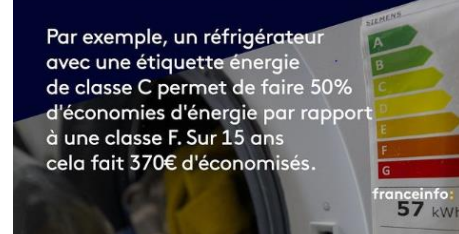
Les programmes "éco" du lave-linge et du lave-vaisselle réduisent la consommation d'eau et d'électricité.



6 Acheter des appareils écoperformants

Les appareils électroménagers économes valent le coup sur le long terme. Des étiquettes colorées notent leurs performances de A à G.

Par exemple, un réfrigérateur avec une étiquette énergie de classe C permet de faire 50% d'économies d'énergie par rapport à une classe F. Sur 15 ans cela fait 370€ d'économisés.



Ces gestes sont à la portée de Tous !

Notre Eau

Même si pour l'obtenir il suffit d'ouvrir le robinet de nos maisons, l'eau potable est une ressource qui se raréfie surtout depuis l'été que nous venons de vivre. Il est donc indispensable de la préserver

Alors voici quelques astuces toutes bêtes pour économiser l'eau de la maison

Les 8 réflexes à avoir pour économiser l'eau !

Nous le savons tous, l'eau est une denrée précieuse qu'il est nécessaire de préserver. Voici 8 gestes faciles à appliquer pour faire des économies et réduire notre consommation d'eau.

1



1/ Fermer les robinets lorsque l'on se brosse les dents.
Un robinet ouvert pendant trois minutes représente l'équivalent de 36 litres d'eau.

2



2/ Prendre une douche plutôt qu'un bain. Une douche de 4 à 5 minutes consomme 30 à 80 litres d'eau. Pour remplir une baignoire, il faut entre 150 à 200 litres.

3



3/ Arroser les plantes avec l'eau de pluie ou l'eau de nettoyage des légumes. En positionnant par exemple des bidons à la descente des gouttières des maisons.

4



4/ Vérifier les fuites. Elles passent parfois inaperçues et sont insidieuses mais elles peuvent à la longue être très consommatrices d'eau.

5



5/ Equiper les robinets d'aérateur. Faciles à installer, ils permettent de diminuer la consommation jusqu'à 40%.

6



6/ Penser à toujours remplir le lave-linge et le lave-vaisselle avant de le lancer. Et utiliser le mode « éco » au maximum.

7



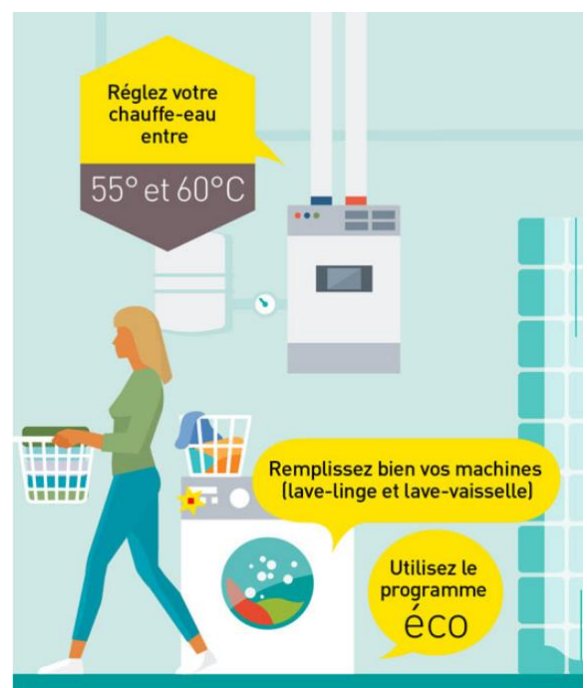
7/ Choisir un lave-vaisselle ou un lave-linge économes en eau. Pour être sûr, il suffit de bien consulter l'étiquette énergie de l'appareil.

8



8/ Privilégier le lave-vaisselle et les stations de lavage. Un lave-vaisselle consomme en moyenne 18 litres d'eau contre 30 à 80 litres pour une vaisselle à la main. Les stations de lavage utilisent environ 60 litres d'eau alors qu'il en faut environ 200 pour un nettoyage au tuyau.

Notre Electricité



Je baisse, j'éteins, je décale : chaque geste compte pour économiser l'énergie dès maintenant et durablement ! Mobilisons-nous tous ensemble pour atteindre notre Objectif : réduire notre consommation d'énergie de 10% dans les deux ans et de 40% d'ici 2050.

Des gestes simples, non ?

Oui, quoi de mieux que la lumière du jour !



URBANISME

Kerneuf :	Extension d'une maison d'habitation	Rue Duguesclin :	Réfection toiture
Lotissement la Croix :	Construction maison	La gripponnière :	Clôture
Lotissement la Croix :	Construction maison	Médrel :	Construction pylône d'antenne
Lotissement la Croix :	Construction maison	Rue des pommiers	Installation générateur photov.
Le Château :	Création Hangard matériel	Le Manoir	réfection muret existant
Lotissement la Croix :	Construction maison	La Bouyère	panneau solaire
Lotissement la Croix :	Construction maison		

ETAT-CIVIL

NAISSANCES



14 juin : DENIEL Iloan	9 août : DEBUIRE Ambre
27 juin : RIVOALAN BRIARD Charly	9 août : RODRIGUES Lalita
12 juillet : JASLET Mathilde	20 août : OREAL Alice
15 juillet : MILLET Léonie	26 août : PERCEVAULT Gloria
27 juillet : TIRABY Alba	11 octobre : BERTHAUD Lorency

MARIAGES



3 septembre : LIGAON Corentin et CHENU Aurore	10 septembre : NOËL Anthony et REVAULT Maëla
---	--

DECES/INHUMATION



18 juin	GRISSAULT Solange	21 octobre :	DESSAUDE Marie
30 juillet :	DRILLET Chrystelle	21 octobre :	CHAUVEL Régine
9 septembre :	LENANCKER Michelle	22 octobre :	LE COCQ Clément
1 octobre :	ALLEN John	4 décembre :	FONTAINE Eugène
11 octobre :	COUPE Nicole	10 décembre :	GEFFROS Jean-Luc
20 octobre :	GICQUEL Yvette	22 décembre :	PLESSIX-BUISSET Christiane
21 octobre :	BOBET Andrée	28 décembre :	LECOMTE Marie-Louise
		30 décembre :	NOGUES Marcel



Questionnaire en direction des jeunes de 11 à 17 ans.



L'OISCL organise avec la mairie d'Yvignac La Tour quelques soirées le vendredi. En vue de faire évoluer les soirées au plus près de vos attentes, merci de répondre à l'ensemble du questionnaire et de le déposer en mairie ou par mail (mairie@yvignac.fr). Vous trouverez aussi ce questionnaire sur le site de la commune où vous pourrez le remplir directement.

1 - Tu es

- ☐ Un Garçon ☐ Une Fille

2 - Tu as

- ☐ 11/12 ans ☐ 13/14 ans ☐ 15/17 ans

3 - Est-ce que tu reçois les informations concernant les soirées jeunes (programme, inscription...) ?

- ☐ Oui ☐ Non

4 - Où vas-tu chercher les informations ?

5 - Par quel biais souhaites-tu recevoir l'information (citer des exemples) ?

6- Quel type d'activité aimerais-tu faire ? (tu peux cocher plusieurs cases)

- ☐ Sportive ☐ Culturelle ☐ Artistique ☐ Compétitive

7- As-tu des idées pour des soirées ? Si oui, lesquelles ?



- Chaque jeune doit se présenter en mairie muni du livret de famille de ses parents, de sa pièce d'identité et d'un justificatif de domicile entre la date anniversaire de ses 16 ans et les trois mois qui suivent. Le recensement peut aussi s'effectuer en ligne : Service accessible avec un compte Service-public.fr Se munir de ses identifiants et de la version numérisée sous format PDF des documents à fournir. Vous devez fournir les documents suivants : Carte nationale d'identité ou passeport valide et Livret de famille à jour. <https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?targetUrl=/loginSuccessFromSp&typeCompte=particulier>

LE FRATERNIBUS

Nous voulions vous refaire un point sur le développement du Fraternibus sur notre commune: Mis en place à partir du 17 Septembre tous les 15 jours le jeudi matin de 9h30 à 12h30 sur la place des terre-neuvas, nous avons pu le mettre en place avec une dizaine de bénévoles, ce qui permet une rotation des présences

Pour rappel ce Fraternibus permet de rentrer en contact avec les personnes qui le souhaitent autour d'un café ou d'un thé, d'aider au niveau des démarches administratives en direct ou d'orienter vers les services possibles et d'apporter aussi une aide au niveau informatique (ordinateurs disponibles dans le camping -car), utilisation du téléphone portable...

Nous avons eu des visites régulières sur la place et avons pu diffuser beaucoup d'informations sur ce projet, la dynamique lancée a permis aussi de nombreuses visites à domicile (51 personnes visitées).



Nous allons continuer dans ce sens en cherchant aussi à développer des idées d'ateliers, des temps de rencontres et si vous avez besoin de nous contacter, vous pouvez appeler la mairie

Nous aurions besoin de personnes qui s'impliqueraient plus sur le déplacement du bus, le matin et le midi pour le transfert Plélan le Petit/Yvignac. Si cela vous intéresse contactez-nous.

Nous vous tiendrons aussi au courant via Panneau Pocket (application sur tel portable).

Prochain Fraternibus **le 26 janvier**

D'ici là, nous vous souhaitons une belle année 2023 !



Médiathèque l'hirondelle



Le réseau des médiathèques de Broons, Mégrit, Lanrelas et Eréac est ouvert à tous. L'accès aux médiathèques et aux animations proposées est libre et gratuit.

L'abonnement est **GRATUIT** pour les adultes et les enfants, il permet d'emprunter 12 documents (livres, revues, CD, DVD) par carte pour 1 mois.

Renseignements : mediatheque.broons@dinan-agglomeration.fr / 02 96 80 00 44

lirici.dinan-agglomeration.fr

Le programme des prochains mois

CINÉ-SURPRISE

Les histoires se racontent à l'écran lors de séances spécialement adaptées aux enfants.

Sur inscription les Mercredis

+ de 8 ans	18/01, 5/4 à 16h
5-10 ans	8/02, 24/5 à 16h
3-5 ans	8/03, 21/6 à 17h

RACONTINES pour les 0-3 ans

Les livres, c'est bon pour les bébés ! Animation d'éveil autour du livre pour les tout-petits : petites histoires, comptines et jeux de doigts.

Sur inscription les vendredis à 9h30 : 13/01, 10/02, 17/03, 14/04, 26/04, 23/06

NUIT DE LA LECTURE : Spectacle interactif de magie par Anabell et Venedig O'Connell le 21/01

ATELIER PHILO pour les 6-10 ANS le samedi matin 11/02

ATELIERS D'ECRITURE POUR ADULTES animés par Bernard Le Guével, les samedis matins de mars à 10h

PRINTEMPS DES POETES : du 14 au 25 mars : animations autour du sur le thème : Frontières

ATELIER MANGAS : Mercredi 12/04 après-midi

SOIREE JEUX VIDEOS : Samedi 1er juillet à partir de 18h



Barbotons dans la rivière :

Découvrez ou redécouvrez l'espace d'éveil à la nature pour les tout petits de 1 à 6 ans « Barbotons dans la rivière ». En intérieur dans l'espace d'exposition de la Maison Pêche et Nature, cet ensemble de pôles adaptés aux plus jeunes permet de s'émerveiller de la richesse des milieux aquatiques. Jeux, lectures, histoires, tapis d'éveil, aquariums, pêche à la ligne...



Du lundi 6 février au vendredi 3 mars 2023



→ Du 11 au 26 février, pendant les vacances scolaires Zone B :

9h30-12h30 et 14h-17h30, du lundi au samedi

→ Du 6 au 10 février et du 27 février au 3 mars :

14h-17h30, du lundi au vendredi (matinées réservées aux groupes de petite enfance sur réservation)



Entrée libre et gratuite. Informations à retrouver sur www.maisonpechenature.com ou notre page facebook : www.facebook.com/maisonpechenature22.

Maison Pêche et Nature des Côtes d'Armor, 2 rue des grands moulins, 22270 Jugon les Lacs

AAPPMA Pêcheurs de Haute Rance

En 2022, 525 cartes de pêche ont été vendues par l'AAPPMA des pêcheurs de Haute Rance dont 25 sur Yvignac la Tour.

Un APN (atelier pêche nature), ex- école de pêche et **un club de pêche adulte** fonctionnent au sein de l'AAPPMA.

L'APN concerne 10 à 15 jeunes, il fonctionne le samedi après-midi. 14 séances sont prévues par an.

Renseignements : Sylvain Chollet tél 06 86 43 23 84

Le club pêche adulte concerne une trentaine de personnes, il fonctionne le vendredi après-midi 2 fois par mois

Renseignements : Guy Juigné tél 06 24 54 83 82

L'entretien et la restauration des rives de la Rance

Comme chaque année, plusieurs journées sont consacrées à cette opération. Une vingtaine de bénévoles (pêcheurs, non pêcheurs et agriculteurs riverains de la Rance avec leur tracteur) continuent l'entretien des bords de Rance pour enlever les embâcles et débris divers. L'objectif étant de faciliter l'écoulement des eaux et de rendre le milieu aquatique plus favorable à la vie piscicole.

Informations diverses : dates à retenir

Dimanche 5 février 2023 à 10 heures : Assemblée Générale de l'AAPPMA à la maison des associations rue Valaise à CAULNES.

Dimanche 5 mars 2023 de 8h30 à 17h Pré-ouverture gratuite de la truite à l'étang du bourg à Plumaugat sur présentation de la carte 2023 de l'AAPPMA des pêcheurs de la haute rance.

Samedi 11 mars 2023 ouverture de la truite (1^{ère} catégorie)

Samedi 29 avril 2023 : ouverture du carnassier (2^{ème} catégorie)

Samedi 16 septembre 2023 : repas des pêcheurs (choucroute de la mer à emporter) salle des associations à Caulnes

Prix des cartes 2023

- découverte enfants de moins de 12 ans : 7 €
- mineurs de 12 à 18 ans : 22 €
- carte fédérale personne majeure : 80 €
- carte inter fédérale personne majeure avec vignette EGHO : 105 €

- carte découverte femmes : 36 €
- carte journalière : 15 €

Achat des cartes de pêche 2023

- Soit auprès de l'AAPPMA de Caulnes le 17/12/22 et le 25/02/23 de 9h 30 à 12 h à la Maison des associations,
- Soit chez l'un de nos 3 dépositaires informatisés suivants :
 - SARL Piedvache Décoration rue de Dinan à CAULNES
 - Au restaurant Les Templiers à YVIGNAC la TOUR
 - à l'auberge Är Duen la Hardouinais à St LAUNEUC (de préférence en dehors des heures de service du midi)
- Soit sur internet : www.cartedepeche.fr

Les pêcheurs de la Haute Rance remercient tous les bénévoles et la municipalité de St Jouan de l'Isle pour leur aide matérielle et financière.

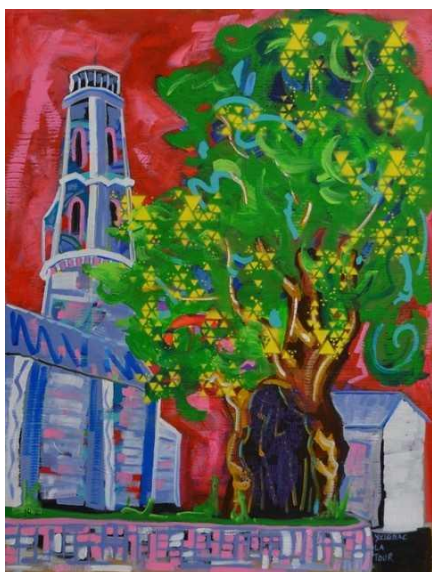
Le président et son conseil d'administration vous souhaitent une belle année 2023 !

Le président, Noël Geslin

Musicale de printemps....

Un concert gratuit (cornemuse et bombardes) sera organisé à l'église, **dimanche 16 avril à 15h30**. Il sera animé par une joyeuse bande de copains composée de Roger Guyomard, Yvan Esnault, Alain Leslé, Michel Rivière, sous la direction de Jean-Yves Flégo. Leur répertoire est composé de musique classique, bretonne, traditionnelle et sacrée,

VENEZ NOMBREUX !



Meilleurs Vœux à tous

Que cette nouvelle année vous garde
en bonne santé et voit se réaliser
quelques-uns de vos projets.

Paméla Kenny Levick nous a offert ce visuel pour réaliser notre carte de Vœux. Merci beaucoup

A L'ECOLE**Les GS/CP au jardin**

Avant l'hiver, nous avons planté des bulbes dans notre jardin. Tulipes, jacinthes, iris, narcisses et renoncules fleuriront au printemps.



Les GS/CP en cuisine

Après avoir bien travaillé au jardin toute l'année, quel plaisir de récolter de bons légumes et de les cuisiner.

Par ici la bonne soupe



Et voici la recette de notre soupe de potiron ...

Bonne dégustation !

Ingrédients (pour un faitout de soupe)

- 1 potiron
- 1 gros oignon
- 125 g de beurre
- 5 cubes de bouillon (Kubor)
- Eau
- 1 brique de crème fraîche liquide

1. Émincer l'oignon, puis faire revenir dans le beurre.
2. Éplucher et découper le potiron en cubes et le mettre à rissoler
3. Quand les morceaux de potiron sont dorés, ajouter l'eau (juste en dessous des morceaux)
4. Faire cuire dans un autocuiseur (laisser 5 minutes après ébullition)
5. Mixer la soupe
6. Ajouter la brique de crème et bien mélanger
7. Servir chaud



Les GS/CP au spectacle

Les GS/CP se rendus à la salle des fêtes assister au spectacle « L'attirail » sur les arts du cirque à la manière de l'artiste Calder.

A travers le jeu et la manipulation d'objets en métal, un garçon de piste plonge dans ses souvenirs et emmène les spectateurs à la rencontre d'un cirque imaginaire : d'Hercule, l'homme le plus fort du monde aux frères Boulanov très grands acrobates, en passant par Pitre le clown, un fakir mangeur de clous, un lion timide ou encore la belle écuyère Cynthia.



En classe, nous avons découvert l'artiste Calder qui en plus d'être un sculpteur, c'est aussi un peintre. Nous avons beaucoup aimé son tableau de boucles colorées.



Et voici nos belles œuvres ...



Nous, les élèves de la classe de CM1/CM2 de l'école Annaïck Le Léard, sommes allés à la mairie d'Yvignac-la-Tour pour rendre visite à Monsieur le Maire, le jeudi 22 septembre : Nous avons commencé à travailler sur la commune et il nous manquait des informations importantes.

Nous lui avons posé des questions, auxquelles il a répondu. Il nous a reçu dans la salle du conseil municipal. Il y avait aussi Clémence, la secrétaire de mairie.



1 - Le patrimoine de la commune d'Yvignac-La-Tour.

La tour d'Yvignac a été construite par les habitants de la commune, il y a environ 150 ans. L'église a été construite au 12ème siècle.

Le premier château a été détruit lors de la Révolution Française. Il avait été construit au 16ème siècle, il y a environ 500 ans.



L'école a été construite en 1991, il y a 31 ans Avant, elle était à la mairie.

Aujourd'hui, une famille habite toujours dedans.

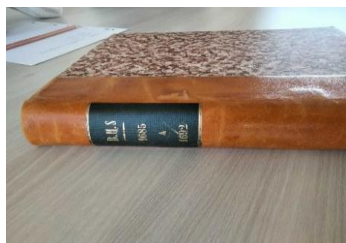


2 - La mairie

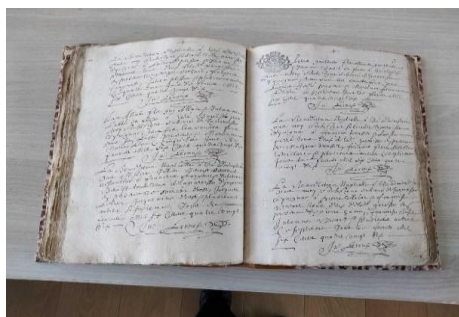


Le maire d'Yvignac-la-Tour est Jean-Luc Boissel.
Il a été élu quand il avait 59 ans.
Le précédent maire était M Henry Coulombel.

Il y a 15 conseillers municipaux.



Monsieur le Maire nous a montré des registres des naissances, des décès et des mariages. Le plus ancien date de 1628.



3 - La population d'Yvignac-la-Tour.

En ce moment à Yvignac, il y a plus de naissances que de décès.

Depuis le début de l'année, il y a déjà eu 15 naissances et il y a environ 6 mariages par an.

La personne la plus âgée de la commune est Mme Pignorel. Elle a 102 ans.

Il y a 600 maisons à Yvignac, 1150 habitants et le prochain recensement aura lieu en 2024.

Nous sommes très contents d'avoir discuté avec Monsieur le Maire et d'avoir appris des choses sur Yvignac-la-Tour.

Les CM1/CM2 de l'école Annaïck le Léard

A la garderie

Le gâteau du mois est réalisé par les enfants de la garderie avec Stéphanie notre nouvelle cuisinière



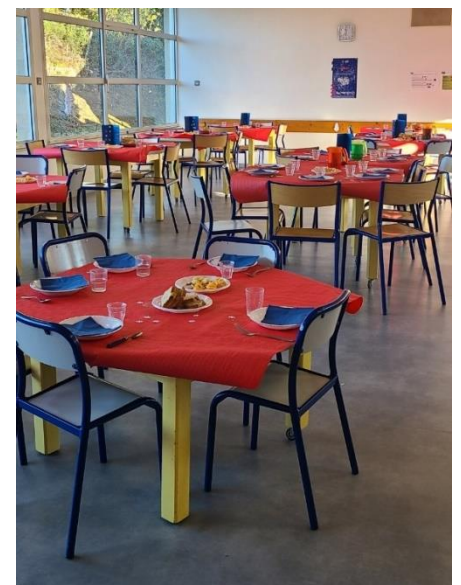
Bon appétit !



Les enfants confectionnent des décorations, des plantations pour la garderie, le jardin partagé ou pour ramener chez eux



Petits et plus grands sont mis à contribution pour décorer notre école



Souvenirs de nos cimetières d'Yvignac

En ce début d'année 2023, il est bon de rappeler que cela fait exactement **100 ans** que notre « nouveau » cimetière est en service.

Que sait-on sur l'histoire de nos cimetières d'Yvignac ?

Aucun écrit ne l'atteste mais, il semble évident que notre « ancien » cimetière fut aménagé lors de la construction de l'église, c'est-à-dire vers le début du XIIe siècle.

Le manque d'hygiène autrefois et les nombreuses épidémies provoquaient un nombre impressionnant de décès en particulier chez les jeunes enfants ; jusqu'à une centaine d'enfants par an à Yvignac ! avec parfois la mention « enfant mort-né à la sortie du sein de sa mère ».

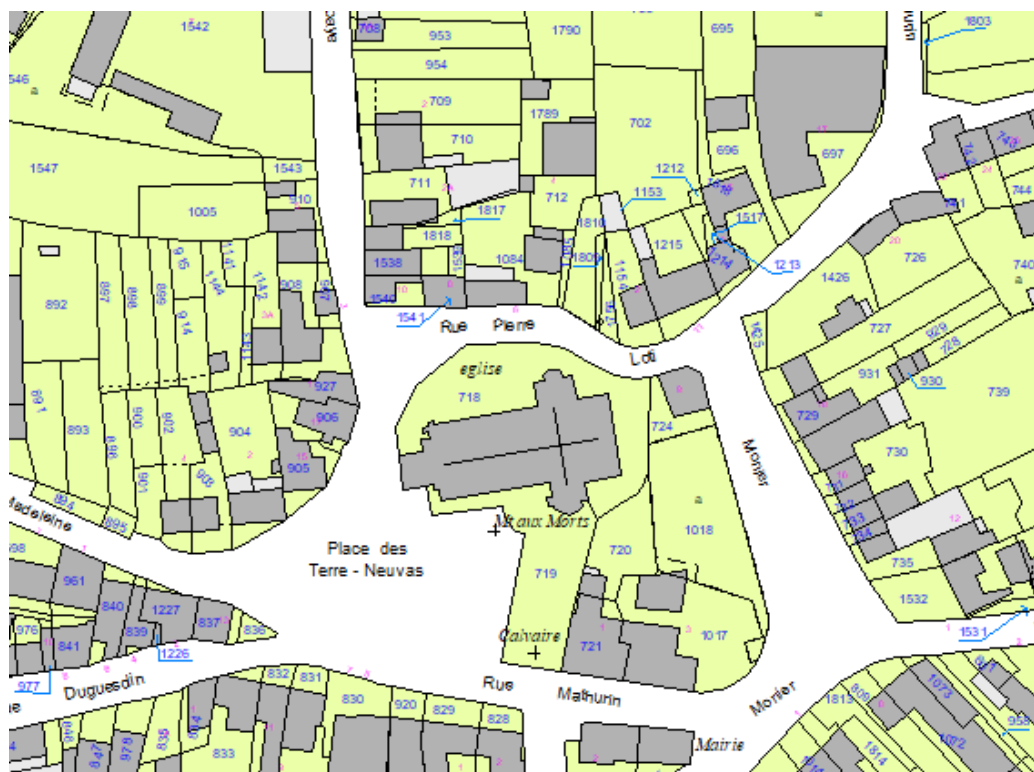
L'habitude d'enterrer certains morts dans l'église maintenait en permanence les maladies contagieuses à l'état endémique. Il y avait aussi des inhumations dans les diverses chapelles de la commune.

Reprenons quelques notes figurant dans les délibérations du conseil municipal.

1852 : « Il serait convenable d'abattre les pommiers qui se trouvent dans le cimetière ». Ils avaient été plantés pour satisfaire les besoins en cidre du clergé local...

1882 : Procès contre la commune qui reconstruit un bout de l'église sur un terrain privé ! Les époux Leborgne mettent en demeure de démolir ce qui est reconstruit sur leur terrain. Cependant, plutôt que d'abattre le nouvel édifice, un accord amiable est conclu : échanger les 80 m2 de terrain pris pour la construction de l'église contre 140 m2 au nord de leur jardin, dans le « petit cimetière », c'est-à-dire **le cimetière des enfants** – là où se situe actuellement le cabinet infirmier -.



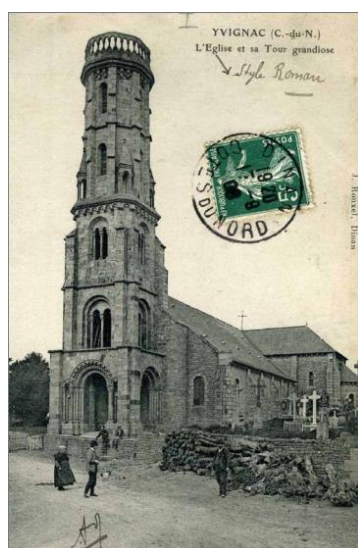


Extrait du cadastre actuel

1884 : Nécessité d'un autre cimetière « dans le cas où il arriverait la moindre épidémie ».

Les travaux de reconstruction de l'église sont en voie d'achèvement. Le conseil municipal constate alors que le cimetière est dans un état déplorable vu les débris de pierres... et l'insuffisance de terrain « et que le cimetière des petits enfants » a été supprimé. Il envisage de déplacer le cimetière sur la route de Languédias.

Pourtant, on continuera d'enterrer les morts jusqu'en 1922 dans le cimetière autour de l'église.



Le vieux cimetière.

1903 : On projette encore le nouveau cimetière.

1918 : Bilan de la guerre : 103 morts d'Yvignac (pour 1 954 habitants recensés en 1913), soit 20 % des hommes actifs !

1919 : Souscription pour « ériger un monument à la mémoire des glorieux morts de la grande guerre ».



Le monument est placé face à la route de Trédias.

1920 : Le terrain pour le cimetière est enfin acheté : 4 844 m², sur la route de Broons.

C'est Mr Lesage de Mégrit qui réalisera le Monument aux Morts pour la Patrie.

Une particularité, c'est l'inscription « **1914 – 1919** » car un de nos concitoyens blessé était soigné à Constantinople et y est décédé après la fin de la guerre.

1921 : Le ministère cède gratuitement un canon et quatre obus de 270 à prendre à l'arsenal de Rennes. En hommage aux victimes, ils seront positionnés près du Monument aux Morts.

1923 : Les travaux du cimetière se terminent. La première personne enterrée dans le nouveau cimetière en 1923 fut la jeune Thérèse Plessix décédée lors de l'épidémie de grippe espagnole.



L'entrée du nouveau cimetière.

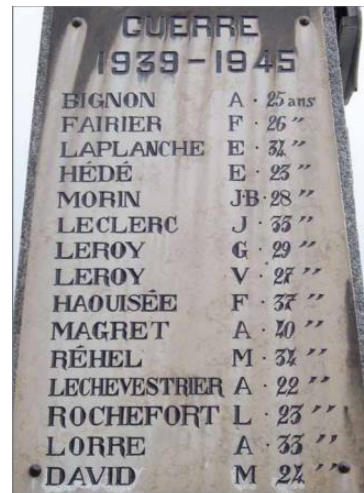
1924 : Décision d'achat d'un corbillard ; « l'utilisation en sera gratuite pour tout le monde, pauvres et riches, à condition d'amener le cheval et le conducteur ».

1928 : L'ancien cimetière existe toujours mais n'est pas entretenu : « l'herbe, les ronces et les orties envahissent partout et cela devient de moins en moins propre au milieu du bourg ». Les croix et les monuments n'ont pas tous été enlevés. La commune possède alors deux cimetières, l'ancien et le nouveau.
Décision de niveler le terrain de l'ancien cimetière (on n'y enterre plus depuis 1922) pour y faire un jardin public.

1937 : Seules les concessions à perpétuité se vendent dans le nouveau cimetière.

1945 : Bilan de la guerre : 15 noms figurent sur le Monument aux Morts.

Les morts de la guerre 1939 – 1945.



1957 : La guerre d'Algérie fait une victime Yvignacaise, le jeune René Delépine.

1960 : Aménagement de l'entourage de l'église. On enlève la terre de l'ancien cimetière et on déplace le Monument aux Morts.

Le Monument à son nouvel emplacement.



Le jardin public.



1972 : On ne vendra plus que des concessions de 30 ans dans le cimetière.

1990 : Aménagement du jardin public près de l'église et restauration de l'if millénaire.

1997 : Les rites funéraires évoluent. Yvignac sera la première commune du canton à proposer un columbarium et un jardin du souvenir pour accueillir les cendres des défunts.

2001 : Pour marquer l'entrée dans le III^e millénaire, juste avant la cérémonie des vœux, un jeune if a été planté dans le jardin public. Il sera le témoin de l'histoire communale pendant le millénaire à venir.



Yolande Dubois, maire vient de réaliser la plantation.

2017 à 2022 : Le vieil if creux situé derrière l'église est maintenant dénommé : « **l'if des records** ». Il a permis de faire parler de notre commune grâce à l'établissement de records insolites :

- record d'Europe du plus grand nombre de personnes à s'y être entassées simultanément : 58, tout de même !
- record d'Europe pour un concert donné à l'intérieur du tronc creux avec 28 musiciens et chanteurs du groupe Les Gourganes de Dinan.
- record du monde du plus grand nombre d'élus (munis de leur écharpe tricolore) : 30 maires et conseillers départementaux du sud du Pays de Dinan y avaient trouvé refuge !

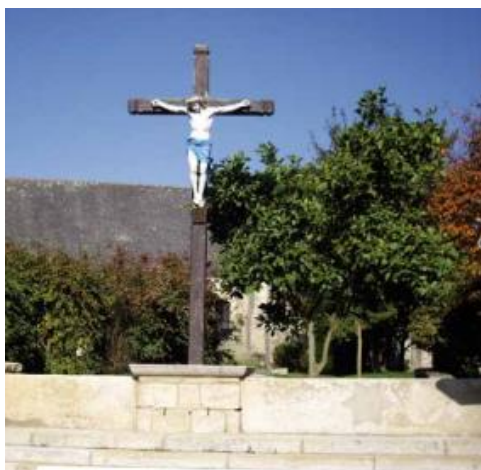


Que de bons souvenirs.

Le 15 août 2018, l'if d'Yvignac a reçu officiellement le label « **Arbre remarquable** » par l'association ARBRES (Arbres Remarquables Bilan Recherches Etudes Sauvegardes).



Le 15 août 2022, le calvaire tombe et écrase deux véhicules en stationnement. Cela aurait pu être beaucoup plus dramatique...



En ce jour de vide grenier sur la Place des Terre-Neuvas, cela n'était pas prévu au programme !

A partir de 2025, la commune prévoit de nombreux travaux d'aménagement à proximité de la place des Terre-Neuvas :

- abaisser le niveau du jardin public et l'agrandir à l'est,
- aménager des toilettes de plain-pied,
- créer une terrasse pour le Bistrot de la Tour,
- construire des halles destinées à des activités commerciales ou festives.

On aura oublié « l'ancien » cimetière... C'est la vie !

ÇA S'EST PASSE A YVIGNAC



Début septembre, Daniel Coulombel, historien de la commune, recevait la visite de 25 personnes de l'association Patrimoine et souvenir de Saint-Méloir- des-Ondes. Leur objectif a été de découvrir le patrimoine et l'histoire locale de notre commune.

Le 10 septembre, les adhérents du club des Aînés de la Tour se sont retrouvés au restaurant des Templiers, autour d'un bon repas, afin de fêter les 45 ans du club.



Le 7 octobre, M Boissel, maire et Mme Lafficher Le Flohic, adjointe, sont allés à l'école remettre aux élèves de CM « le livret du petit citoyen » pour faire suite à la venue de cette classe à la mairie quelques temps auparavant pour mieux comprendre comment fonctionne une commune et quels sont les missions d'un maire.



Dimanche 18 septembre s'est déroulé un concours de palets mis en place à l'initiative de Garance, une jeune lycéenne domiciliée à Yvignac-La-Tour, qui était accompagnée par l'association de palets de la commune du Quiou. De nombreux passionnés ont ainsi pu partager cette journée de solidarité, les bénéfices étant reversés en totalité à la Maison escargot de Plédéliac, afin d'améliorer le quotidien des jeunes accueillis.

15 et 16 octobre : La **Fête des plantes** était de retour au jardin de la Levrette où divers stands de plantes, fleurs, vannerie, osier, décors en bois, en fer, en céramique, ou encore des girouettes ont accueillis plusieurs centaines de visiteurs.



Les associations ont établi leur **calendrier des festivités**. L'occasion pour les élus, Claudine Lucas, adjointe et Jean-Luc Boissel, maire, de mettre en avant la qualité du travail réalisé tout au long de l'année et de remercier les bénévoles qui s'investissent dans la commune.



La classe de petite et moyenne section explore les petites bêtes de leur jardin en présence de Sophie Desriac-Guinard, enseignante et de Véronique, Atsem.
« Dans le jardin, ils ont pu rechercher plein de petites bêtes qu'ils ont appris à connaître. Lors de prochaines séances, ils fabriqueront des abris pour les perce-oreilles et créeront une micro-mare, avec le soutien de la municipalité », explique Yannick Bellanger, animateur nature et pêche de Jugon-les-Lacs.



Les pompiers d'Yvignac-la-Tour ont fêté la **Sainte-Barbe**, samedi 12 novembre 2022, en présence de Chantal Bouloux, députée de la 2e circonscription des Côtes-d'Armor, de Mickaël Chevalier, maire de Plumaugat et vice-président du conseil d'administration du Sdis des Côtes-d'Armor, d'Isabelle Goré-Chapel, conseillère départementale et de Jean-Luc Boissel, le maire de la commune.

Ce 19 novembre avait lieu le **repas du CCAS** au restaurant Les Templiers.

Ce moment de convivialité et de retrouvailles a été très apprécié de tous. Certains de nos aînés ont poussé la chansonnette et raconté des histoires.



Fleurs et Vin ont été offerts par la Municipalité à Paulette Jan et Hervé Grandrémy, nos 2 doyens présents ce jour.

La doyenne, Hélène Pignorel, âgée de 102 ans, était absente.



Organisée par le **Kiwanis Dinan-Pays de Rance**, la 19e édition des joutes nautiques avait rassemblé 23 équipes dans la bonne humeur, dimanche 10 juillet. Le prix du plus beau costume est revenu à l'équipe de Lanvallay qui a reversé 100 € à l'association Steph'Asso contre la sclérose en plaques. Des jeunes d'Yvignac-la-Tour qui y ont participé, ont décroché le prix de la convivialité et c'est l'association Rose des sables (cancer du sein et enfants de Maroc) qui bénéficie de 100 €.



Cette année, la **Semaine Européenne de la Réduction des Déchets** s'est déroulée du 18 au 26 novembre sur tout le territoire. Organisé par Dinan Agglomération, cet événement avait pour but de sensibiliser à la nécessité de réduire nos déchets et de nous donner des clefs pour agir au quotidien.

Le samedi 26, à la salle des fêtes, **Journée « Fêtes zéro déchet »** l'occasion de cuisiner zéro déchet pour les fêtes, de fabriquer des cosmétiques maison, de se lancer dans la création de décoration pour la maison.....et toute la journée, en continu : Café de la réparation : vous apportiez vos objets cassés à réparer (vélo, cafetière, machine à coudre, grille-pain...), des bénévoles leur redonneront vie.

Zone de gratuité : vêtement, jeu, vaisselle, décoration, livre... donnez ce dont vous n'avez plus besoin et prenez ce que vous voulez même si vous n'avez rien déposé !

Atelier fabrication d'objets en plastique recyclé avec Autorecyclab, stand d'information & de sensibilisation au reconditionnement et à la pollution liée au numérique.





Soirées jeunes le vendredi

Régulièrement, entre 2 périodes de vacances une soirée « jeunes » est proposée par l'OISCL.

12 à 20 jeunes de plusieurs communes se retrouvent pour une soirée jeux extérieurs, une soirée blind-test sportif, un Karaoké ou autre thème.

Les jeunes présents sont enchantés de leur soirée qui se déroule toujours dans une ambiance conviviale encadrée par 2 animateurs, Lucie et Alix.

Programme sur Panneau-Pocket ou le site de la commune, réseau social de l'OISCL.



L'association du club de la tour s'est retrouvée ce mardi 22 novembre afin de confectionner les cadeaux fictifs, pour la décoration du bourg. En effet pour la deuxième année consécutive, ces bénévoles ont endossé les costumes de lutins du père Noël. Un grand merci à tous pour leur disponibilité.





Le 3 décembre, le **relais des 10 clochers** a fait étape à Yvignac. Seule une petite dizaine de cyclos a réalisé la boucle, mais vu le froid, bravo à eux de l'avoir bravé !

Ce même samedi, de 10 h à 16 h s'est tenu le traditionnel **marché de Noël** place des terre-neuvas.

Une dizaine d'exposants, un Père Noël prêt à se prendre en photo avec les enfants et la possibilité de se restaurer (crêpes, gâteaux, café, chocolat et vin, chauds frites hamburgers) ont permis d'animer notre centre-bourg. Le froid a peut-être retenu certains chez eux.



Les vœux ont pu avoir lieu cette année ! Heureux de se retrouver après presque 3 ans d'absence, une première pour les nouveaux élus de 2020 !



Les élus présents aux côtés de M Boissel : J Gibraine, D Ramare, J Dauphin, I Goré Chapelle, C Renault, MJ Desprès, F Chenu, des représentants des gendarmes, F Revault, chef de centre et A Cébil .



CLUB DE LA TOUR

Le début d'année a été perturbé par les conditions sanitaires nous privant des concours de belote et des thés dansants prévus. Malgré tout, le club a repris son fonctionnement normal à raison du 2^{ème} et 4^{ème} jeudi du mois.

En mars nous avons assisté à une séance de cinéma à Saint-Meen le Grand « la maison de retraite » suivie du repas aux Templiers.

En juin le loto a été un vif succès.

En Juillet le repas champêtre à Kerneuf a clos le premier semestre.

En septembre nous avons fêté les 45 ans d'existence du club aux Templiers, le loto organisé en septembre n'a pas eu un franc succès.

En novembre :

- une séance de cinéma à Saint -Meen le Grand « La belle course » et repas aux Templiers

- une journée festive à Mauron-Josselin.

Nous terminerons cette année par le traditionnel repas de Noël le 10 décembre.

Nos prévisions pour le premier semestre 2023 :

- 2 concours de belote en février et mars ;

- 1 loto en juin.

Reprise des réunions de club en 2023 le 12 janvier.

A TOUTES ET TOUS BONNE ANNEE ET SURTOUT UNE BONNE SANTE.



LA CHASSE

Le **samedi 4 mars** 2023, la société de chasse organise son traditionnel repas de chasse. Au menu : terrine de sanglier et crudités - ragoût de sanglier et pommes de terres - fromage - tartelette.

Il se fera par vente à emporter au prix de 16 euros

Les tickets seront en vente au Bistrot de la Tour ou auprès des chasseurs de votre connaissance.

La récupération des repas pourra s'effectuer à compter de 17h30 à la salle des fêtes d'Yvignac-la-Tour.

Fin des ventes des tickets : lundi 27 février 2023.

Vers la mi-avril, date non encore fixée à cette heure, la fédération des chasseurs des Côtes d'Armor organise un comptage des coqs faisans "chanteurs" sur la commune d'Yvignac. Pour les personnes intéressées, vous pouvez contacter le président de la société de chasse dont les

coordonnées figurent en dernière page du présent bulletin.

AMIS DE L'ETANG DE KERNEUF

2022 une année très perturbée par les conditions climatiques : annulation de 3 lâchers de truites en raison du niveau d'eau très faible de l'étang.

En collaboration avec la municipalité des travaux ont été réalisés :

- pose d'une passerelle en prolongement du sentier piétonnier du bourg afin de sécuriser l'accès à l'étang
- remplacement de la barrière de l'entrée de l'étang

Afin d'améliorer ce site, la réparation de 2 bancs et du terrain de boules a été effectuée, les 2 réfrigérateurs ont été remplacés.

L'étang de Kerneuf est un lieu de promenade et de détente, c'est également un lieu de convivialité apprécié par les associations et les particuliers pour se réunir.

Rappel des tarifs année 2023

Location pour une manifestation

- 40 euros/par jour pour une association locale

- 70 euros/par jour pour un particulier

- 110 euros/par jour pour 2 jours pour un particulier.

Tarif pêche 2023

- carte de pêche adulte : 25 euros/an

- carte de pêche journalière : 5 euros

*Rendez-vous le **jeudi 18 mai** 2023 pour notre pêche populaire,

Réservation location et carte de pêche : Bistrot de la Tour : 02-96-86-12-38

Les Amis de l'étang vous souhaitent une bonne année 2023

U.S. YVIGNAC-LA-TOUR

En ce mois de décembre 2022, l'Union Sportive Yvignac la Tour profite de ce moment afin de souhaiter à tous ses supporters et supportrices de joyeuses fêtes de fin d'année ainsi que tous nos vœux pour l'année à venir. Une année 2023 qui nous l'espérons sera riche en événements et verra briller ses trois équipes seniors tant en championnat qu'en coupe départementale. Trois équipes qui portent haut et fort les couleurs de notre village et qui prouvent tous les dimanches que le football peut encore exister dans nos communes. Rendez-vous dès le 15 janvier pour la reprise du

championnat. A vos crampons et attention aux excès de chocolat.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

Ça y est, les festivités ont commencé.

Nos chers chérubins ont inauguré cette nouvelle saison



avec un beau spectacle qui aura ravi les petits comme les grands. Entre imaginaire, danses, cris et j'en passe, ce fût un moment de détente bien mérité.

S'en est suivie la venue du père Noël, sa hotte remplie de cadeaux pour les enfants.

Ils ont pu se coucher les yeux pleins d'étoiles et faire de beaux rêves...



A venir, le repas de l'APE le **4 février 2023**, la traditionnelle photo de classe en mars, et pour bien clôturer cette année la kermesse de l'école le **24 juin**, qui aura lieu cette année à la salle polyvalente.

Cela permettra qui plus est aux enfants de montrer à leur famille le jardin partagé où ils aiment tant aller avec le corps enseignant.

Toute l'équipe de l'APE vous souhaite à tous une bonne année, remplie d'une multitude de petits bonheurs.

ASSOCIATION FAMILLES RURALES

THEATRE

La troupe de théâtre a déjà débuté ses répétitions pour vous proposer de nouvelles représentations avant la fin de l'hiver.

C'est le 4ème volet des aventures du Dr MALGRAIS. Souvenez-vous des trois derniers !

Une semaine du Docteur MALGRAIS Louis

La dernière semaine du Docteur MALGRAIS

On a bien casé l'EHPAD au Docteur MALGRAIS

Le Docteur pourrait sortir de sa retraite à l'appel de l'Agence de Santé pour aider à la lutte contre le virus Covid 19.

Dans cette nouvelle comédie, Alain LHERBETTE montre les travers de la gestion de la pandémie en cours par les anecdotes qu'il aime tant nous conter.

Virus chinois, port de masque, avis d'experts, confinement, déconfinement, gestes barrière, autorisation de sortie, vaccination...

Six représentations auront lieu en mars 2023 à la salle des fêtes :

Samedi 11 mars à 14h30 et 20h30

Dimanche 12 mars à 14h30

Samedi 18 mars à 14h30 et 20h30

Le Docteur MALGRAIS Louis fera même un rappel le dimanche 19 mars à 14h30.



DES COURS D'ŒNOLOGIE

L'œnologie est la science qui a pour objet l'étude et la connaissance du vin.

Une fois par mois à raison de 2 fois 4 séances, un groupe de fervents épicuriens se réunit le mercredi soir afin d'apprendre la culture de la vigne, la fabrication du vin, son élevage, à déguster divers vins, et à choisir un accord qui va bien avec.

Un joli moment de partage et de convivialité !

Et toujours les ateliers **couture** et **randonnée**

Si vous souhaitez participer à un de ces ateliers, vous pouvez prendre contact au 02 96.86.15.74 ou par mail famillesruralesylt@orange.fr

Les membres de l'association vous souhaitent une très belle année 2023

COMITE DE JUMELAGE

Nous avons eu le grand plaisir d'accueillir après 2 années sans échange nos amis d'Ivenack. Onze personnes sont venues quelques jours à la mi-juillet. Le nouveau maire d'Ivenack, Roy Lüth, a par ce voyage découvert notre jolie commune et ses alentours : nous avons visité Dinan, le château de Hac, Pontrieux, la Roche Jagu. Les découvertes culinaires étaient également au programme.



Le vide-grenier du 15 août que nous organisons afin s'est bien déroulé, les exposants et visiteurs et le soleil étaient présents ! Nous vous donnons donc rendez-vous le mardi 15 août 2023 que vous soyez exposants ou acheteurs.

Un voyage à Ivenack est au programme 2023. Les dates du séjour ne sont pas encore fixées, si vous souhaitez nous accompagner, n'hésitez pas à nous contacter via la mairie ou au 06 66 43 34 04 (S. Besnard) notre prochaine réunion aura lieu fin janvier.

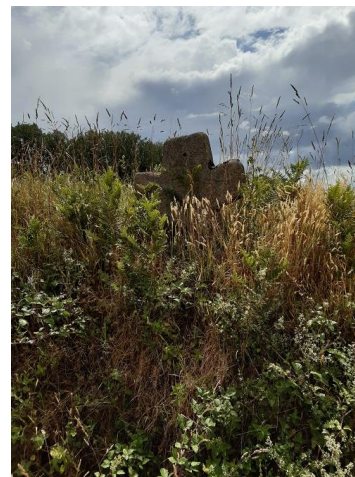
Bonne année et nos meilleurs vœux à tous pour 2023 !
FroheWeihnachten und guten Rutsch ins neue Jahr 2023



PROTEGEONS NOS PAYSAGES

Ballade découverte à Yvignac

Le samedi 25 juin, l'association «Protégeons nos paysages» proposait un circuit pour découvrir la richesse de la construction pierre et terre sur la commune d'Yvignac.



Une dizaine de personnes était réunie à cette occasion, pour découvrir des sites emblématiques de la commune, comme le site de Coetcouvran, mais aussi des lieux insolites, qui racontent la vie de nos ancêtres; Comme par exemple cette carrière de quartz perdue au milieu d'un bois et encore exploitée dans les années 1950 pour empierrer les chemins. Chemins ou restes de chemins, qui nous ont donnés l'occasion de remonter le temps. En effet, ils permettent, en les associant au cadastre ancien, d'identifier les déplacements entre des lieux historiquement connus mais parfois tombés dans l'oubli (ancien manoir de Frémur et de Foesnard).

Ces itinéraires, marqués parfois par des croix millénaires comme celle de Frémur, sont de précieux témoignages. Transmettre et informer est la première étape pour leur préservation et leur mise en valeur.

La balade a été l'occasion d'échanges «constructifs» sur les méthodes de constructions traditionnelles. Ainsi la construction terre, appelée «bauge», utilisée dès le 17ème siècle dans l'habitat noble s'est massivement développée dans l'habitat paysan au 19ème siècle.

La journée s'est terminée autour d'un four à pain joliment restauré. L'occasion d'admirer le savoir-faire de nos anciens mais aussi de profiter d'un moment de convivialité.

TARIFS COMMUNAUX

LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES 2023		
	Commune	Extérieur
Week-End (mariage, communion, baptême, banquet ...)	200 €	400 €
Soirée	140 €	275 €
Réunion	0 €	70 €
Apéritif	40 €	70 €
Chauffage	100 €	100 €
Caution	400 €	400 €
Nettoyage 40 € / heure en cas de besoin de nettoyage complémentaire		
Les associations bénéficient d'une location à titre gratuit par année, le chauffage restant à leur charge		
Il n'y a ni vaisselle ni lave-vaisselle dans la salle.		
LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE 2023		
Apéritif	45 €	
Journée	60 €	
Soirée	75 €	
Week-end	110 €	
Chauffage (<i>Le chauffage sera facturé pour toutes les locations dans la période du 01/11 au 31/03.</i>)	30 € pour une soirée 50 € pour un week-end	
Caution	100 €	
Associations	Gratuit	
Il est rappelé que la salle est réservée aux associations et habitants de la commune et qu'aucun appareil de cuisine ne peut être utilisé dans la salle.		
COLUMBARIUM		
Durée de la concession	5 ans	95 €
10 ans		190 €
15 ans		285 €
20 ans		380 €
25 ans		475 €
30 ans		570 €
CAVURNES		
5 ans		35 €
10 ans		65 €
15 ans		100 €
20 ans		130 €
25 ans		160 €
30 ans		190 €
DISPERSION DES CENDRES		20 €
PLAQUE NOM DEFUNT (suivant règlement du cimetière)		20 € (gravure à la charge de la famille)
CONCESSION TRENTENAIRE		40 €/m²
BUSES		
Le Conseil Municipal maintient le tarif précédemment appliqué pour la facturation des buses : facturation sur la base du prix de revient + 5% (prix de revient = prix d'achat + transport + déchargement TTC)		
DÉPÔTS SAUVAGES		
Toute personne identifiée comme ayant déposé des ordures en dehors des points de collecte se verra facturer :		
- 50 € pour les frais de transports des dépôts sauvages en déchetterie		
- 40 € par heure de traitement par les agents communaux des dépôts sauvages		
Conformément à délibération du conseil municipal en date du 23 juillet 2018.		



Liste des associations

AMICALE DES POMPIERS	GIMONNET	Stéphanie	15 rue de la Magdeleine	06 30 63 13 67 amisapomyt@gmail.com
FNACA	HAUTIERE	Baptiste	1 imp. Des Frères Bouillon	06 42 86 98 40
AMIS ETANG DE KERNEUF	HAMON	Jean-Yves	2 la ville Morvan	02.96.86.19.56. jean-yves_hamon@orange.fr
ASS. PARENTS ÉLÈVES	AUFFRAY	Céline	13 Kerneuf	Lesline.a@hotmail.fr 06.77.89.41.04
U. S. YVIGNAC-la-Tour	BODIN	Pascal	Kerneuf	07 86 18 19 88 usy.football@gmail.com
CLUB DE LA TOUR	PERDEREAU GESRET	Jean Jocelyne	La ville бага	07.68.74.82.28 06.61.77.78.04.
COMITE DES FÊTES	DESCHAMPS	Anthony	10 Rue des frères Bouillon	06.82.42.75.91 anthony.deschamps4@wanadoo.fr
FNACA	HAUTIERE	Jean	9 Rue des Frères Bouillon	02 96 86 01 86
CHASSE	GICQUEL	Thierry	9 Impasse le Clos de la Forge	06 68 05 21 16
TENNIS DE TABLE YLT	LEBRETON	Michel	La Cordelle Plédran	06 38 78 96 20
COMITE DE JUMELAGE	BESNARD	Sabrina	2 Couaclé	06 66 43 34 04 alexsabesnard@aol.com
ASS. FAMILLES RURALES	TUOLO JOSSELIN	Claude Stéphanie	Guellan 3 Vau Pitou	famillesruralesylt@orange.fr 02 96 86 15 74 02 96 27 29 19
ASS. BIENVENUE AU JARDIN	DEIN	Uriel	La Levrette	02 96 86 19 42 jardindecalade@gmail.fr
STEPH'ASSO	BOUCQUEGNI AUX	Sophie		06 82 18 12 03 sophie.boucquegniaux@gmail.fr
PROTEGEONS NOS PAYSAGES	CHENU	Pierre	Fouesnard	assopnyvignac@gmail.com

La prochaine publication du Bulletin d'Informations Municipales est prévue pour juillet 2023.
Pensez à transmettre vos informations pour début juin.

